

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 23 juin 2011, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Pierre Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Pierre Jeanneret, président, ouvre la quatrième séance de l'année et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence excusée de M. Raymond Glück, conseiller municipal. Participe à la séance de ce soir M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, en raison du point 5 de l'ordre du jour "adoption des comptes communaux 2010". Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Pierre Jeanneret, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2011
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2010
5. Adoption des comptes communaux 2010
6. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle
7. Règlement communal sur les routes et les chemins – décision
8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- par année sur 15 ans pour l'entretien des chemins catégories Ia (3'990 m à CHF 4.-/m) et IIa (7'990 m à CHF 3.-/m), soit au total 11'980 m, dans le cadre du nouveau Règlement communal sur les routes et les chemins – décision
9. Acceptation d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- à contracter par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour l'achat d'un camion tonne-pompe – décision
10. Acceptation d'un crédit d'engagement de CHF 990'000.- à contracter par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour l'achat d'un camion échelle – décision
11. Rapport final de la commission économique et touristique concernant la motion "Accès Internet, une plus-value nécessaire en Terre d'énergies" : décision
12. Fermeture de la classe 3C au 1^{er} août 2011 – décision
13. Motions et interpellations
14. Réponses aux motions et interpellations
15. Petites questions
16. Réponses aux petites questions
17. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Eric Achermann (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU) et M. Jacques Vuitel (AJU).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2011

Le procès-verbal du 5 mai 2011 est accepté à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. Pierre Jeanneret, président : "Lors du dernier Conseil de ville, je vous ai indiqué que nous avons procédé au versement de notre don en faveur du Japon. Je vous lis la lettre, datée du 6 mai 2011, reçue de la part de l'ambassade du Japon :

"Monsieur le Président du Conseil de la ville de St-Imier, Monsieur le Secrétaire, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Vice-chancelier. Permettez-moi de vous exprimer ma profonde gratitude pour vos mots pleins de sollicitude. Votre soutien moral et financier est d'un grand réconfort pour nous. Le gouvernement et le peuple du Japon mobilisent en ce moment-même leurs efforts les plus extrêmes, afin de surmonter, en coopération avec la communauté internationale, ce défi absolument sans précédent. Il s'agit là, sans aucun doute, d'une situation des plus difficiles à laquelle notre pays a été confronté, et reprendre le contrôle sur tous les aspects de la vie quotidienne va requérir un énorme effort et prendre du temps. Je suis néanmoins convaincu qu'avec votre aide et votre soutien, nous allons pouvoir nous redresser, haut et fort. En vous remerciant encore pour votre lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil de la ville de St-Imier, Monsieur le Secrétaire, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Vice-chancelier, les assurances de ma très haute considération."

J'ai également reçu cette lettre en japonais si cela intéresse quelqu'un.

J'ai participé, le vendredi 6 mai 2011, à l'inauguration du nouveau cabinet vétérinaire de la Clinique du Vieux-Château. Ce cabinet est vraiment très bien agencé. C'est un plus non seulement pour les personnes ayant des animaux de compagnie mais également pour notre cité."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'ai quelques communications à faire. Un projet que le Conseil municipal avait inclus dans ses objectifs se concrétisera ce week-end. En effet, la fromagerie de démonstration Tête de Moine sera inaugurée (Fromagerie Spielhofer), et elle offrira de larges possibilités de visites, en groupes, et individuelles, même sans devoir s'annoncer. La possibilité de disposer d'un tel outil avait été évoquée, il y a plusieurs années déjà, lors des démarches qui ont abouti à l'installation de la Fromagerie Spielhofer, puis à celle de l'Interprofession de la Tête de Moine à Saint-Imier. Ce projet vient de se concrétiser. La

Municipalité l'a soutenu, en versant une participation financière. Il s'agit d'un projet de grande qualité, élaboré selon des critères très professionnels, qui permettront aux visiteurs de découvrir l'univers de la Tête de Moine. C'est une offre touristique supplémentaire, et donc un atout important, dont notre cité dispose désormais.

Le 24 mai 2011, dans le domaine touristique toujours, l'Association Jura & Trois Lacs a sollicité les communes membres afin de rechercher un lieu pour y implanter les locaux et les activités de la société de marketing qui devrait être opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2012. Dans le délai fixé au 17 juin 2011, le Conseil municipal a fait acte de candidature, et déposé un dossier complet en vue d'accueillir une telle structure à Saint-Imier. Au cœur d'un large éventail d'activités touristiques, une telle structure aurait manifestement sa place dans notre localité. Il appartient désormais au comité de l'association de faire son choix."

4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2010

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2010. Ils sont priés de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

M. Pierre Jeanneret, président, indique que la table des matières sera passée en revue chapitre par chapitre. Les conseillers de ville sont priés de l'interrompre s'ils souhaitent intervenir.

Mme Talika Gerber, PLR : "A la page 5 "Conseil de ville", ma remarque est la suivante : M. Clément Strahm a officié comme scrutateur jusqu'au 20 octobre 2010, puis a été remplacé par M. Vital Carnal lors du Conseil de ville du 21 octobre 2010."

M. John Buchs, PLR : "Une fois de plus, le parti libéral radical demande à ce que figurent dans le rapport le compte de pertes et profits et le bilan des sociétés où nous sommes majoritaires. Ces informations sont importantes puisque l'argent public est utilisé. Si je me réfère à la page 88, dans les conclusions de M. le maire, au 6^{ème} paragraphe, il est noté : "... il est mené par PTSI SA, dont la municipalité est l'actionnaire majoritaire...". Alors, à notre connaissance nous sommes majoritaires également au Centre technique du moule SA, au Parc technologique de Saint-Imier SA, à Cresentia SA, et à Diatel SA. Nous demandons qu'à l'avenir ces indications figurent dans le rapport. Ce n'est pas une ingérence, c'est simplement une information que nous souhaitons."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est pris note. Je vous demande de vous interroger sur la pertinence de ce sujet. S'il s'agit d'indiquer le bilan, je ne vois pas de problème. Par contre, s'il s'agit de mentionner également les pertes et profits, il faut faire attention au fait que les éléments de nature commerciale, dès qu'ils sont incorporés dans ce rapport, deviennent publics et sont distribués à la presse. Par contre, la confidentialité doit être garantie lors de la transmission des comptes à titre individuel ou à la commission des finances."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire. Je suis d'accord avec la pertinence de son argumentation en ce qui concerne le compte de pertes et profits. Il est toutefois souhaitable d'avoir le bilan qui donne une image de la société. Pour le compte de pertes et profits, j'approuve votre suggestion de transmettre les indications à la commission des finances."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je comprends le souci du parti libéral radical. Toutefois, est-ce que la population reçoit ce document ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Non, mais ce rapport est adressé à la presse. Tout le monde peut le consulter".

M. Thierry Egli, AJU : "Le rapport du Conseil municipal a retenu toute notre attention. La fraction alliance jurassienne souligne la très bonne tenue et la qualité du contenu. Il s'agit d'un compendium de tout le travail du Conseil municipal, de l'administration communale et des commissions. On retrouve dans cette synthèse de l'activité communale un maximum d'éclairage sur tous les sujets concernant la gestion de notre cité. Si nous l'avons déjà fait remarquer à propos de ce rapport, il nous semble bon de rappeler que les tâches dévolues à notre administration sont de plus en plus complexes et multiples. Les remarques faites par ce conseil conjuguées aux talents des rédacteurs aboutissent, au fil des éditions, à une excellente tenue de ce rapport, tant par sa forme que par sa structure. Outil précieux, ce rapport est l'une des expressions de la vivacité de notre commune, ainsi que le témoignage d'une bonne prise en charge de notre destin social. Merci à tous ceux qui ont œuvré consciencieusement à la bonne marche de Saint-Imier. Nos remerciements vont à la population, qui a exercé son droit en votant, aux autorités politiques en exprimant dans les faits la volonté populaire et finalement à l'administration pour le bon accomplissement de ses tâches. La fraction alliance jurassienne vous propose d'adopter ce rapport, avec les modifications demandées, sans réserve."

M. Roland Amstutz, PLR : "Après avoir étudié avec attention et intérêt ce rapport, le parti libéral radical vous propose de l'accepter. Nous remercions les personnes qui ont œuvré à la bonne marche de la municipalité ainsi qu'à l'élaboration de ce rapport, soit le Conseil municipal, les chefs de services et les commissions municipales."

M. Patrick Linder, SOC : "Si d'un point de vue formel le point 4 peut être relié au point 5, puisqu'il s'agit d'adopter quelque chose, je pense qu'il peut aussi être relié au niveau du principe. Au niveau du principe et je m'en explique parce que mon collègue M. Francis Daetwyler, SOC, ne va pas manquer de le rappeler en parlant des comptes. L'exercice qui consiste à adopter un rapport ou l'explication de quelque chose qui s'est déjà passée laisse peu de place à l'action ou à des possibilités de corriger le tir. Ceci dit, le parti socialiste sait apprécier un document comme ce rapport qui est toujours très complet. Il faut avoir une vue synoptique des activités de notre commune. Cette vision générale est absolument nécessaire. Le parti socialiste remercie le Conseil municipal pour la rédaction de ce document et se réjouit de poursuivre la présente législature, qui est encore jeune, dans la même optique, avec si peu de grands problèmes de fonctionnement. Le parti socialiste profite également de remercier les gens qui ne sont pas présents ce soir et qui ont contribué à la bonne marche de notre commune. Nous remercions également tous les membres de notre administration. Le parti socialiste adopte ce rapport."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2010 est adopté à l'unanimité.

5. Adoption des comptes communaux 2010

Rapport du Conseil municipal :

L'exercice 2010 est le troisième fondé sur la nouvelle quotité baissée à 1,69, au lieu de 1,84 jusqu'en 2007. Il prend également en compte les effets des baisses d'impôts cantonales. Le budget prévoyait un déficit de CHF 901'785.-; les comptes bouclent avec un excédent de charges de CHF 790'874.74. L'amélioration est de CHF 110'910.26. A cette somme, il faut encore ajouter la dépréciation extraordinaire de CHF 104'455.40 décidée à l'occasion de la fusion des corps de sapeurs pompier, de sorte que l'amélioration réelle par rapport au budget atteint CHF 215'365.66.

Il faut se garder d'un optimisme trop important. En effet, il faut souligner que le rendement de l'impôt sur les personnes physiques a atteint CHF 6'903'420.90 alors que le budget prévoyait CHF 7'066'400.-. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse : d'une part, les effets de la baisse d'impôt sont plus importants que ce qui était pronostiqué (la prévision était difficile, puisque ce n'est pas le taux qui était touché, mais le calcul de l'impôt); d'autre part, les effets de la crise ont été plus conséquents qu'estimés (le produit inscrit dans les comptes 2010 correspond largement aux revenus effectifs de 2009, année où la crise était la plus forte). La baisse du rendement de l'impôt des personnes physique est une réalité vécue par d'autres communes. A terme, la baisse du rendement de l'impôt des personnes physique, qui signifie que l'on paie toujours moins d'impôt, que ce soit en raison des baisses d'impôts ou des baisses de revenus, constitue un défi très important, ne serait-ce qu'au regard des charges nouvelles importantes annoncées par la révision de la LPFC.

Élément favorable dans ce tableau : le rendement de l'impôt sur les personnes morales. A CHF 7'000.- près, il atteint le montant budgétisé (CHF 2'674'200.-). C'est évidemment une excellente nouvelle, d'autant plus remarquable que l'année 2009, également déterminante, n'était pas la meilleure sur le plan conjoncturel mondial.

Le montant des investissements a été très élevé en 2010, avec un total de CHF 4'891'172.11 brut. Quant à l'endettement à long terme portant intérêts, il a augmenté de CHF 1'388'400.- en 2010.

Les tâches autofinancées sont presque toutes équilibrées. Suite aux mesures prises, le compte des eaux usées est équilibré. Le compte de l'eau propre boucle avec un déficit. Pour cette année, celui-ci s'explique par des éléments ponctuels (importances des fuites, crédit d'étude, moins de vente d'eau à l'extérieur); s'ils devaient se répéter les années prochaines, des mesures devraient être prises à terme. La situation doit faire l'objet d'une attention particulière.

Enfin, conformément à la décision du bureau, le Conseil de ville prend connaissance des décomptes des crédits au sens de l'art. 44 al. 2 lit. b RO par la présentation du rapport relatif aux Comptes 2010. Les décomptes concernés et dont le Conseil de ville prend connaissance au sens de l'art. 44 al. 2 lit. b RO sont ceux qui portent la date du 23 juin 2011 comme date d'arrêté de compte.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, vous proposent d'approuver les comptes 2010 et, conformément à l'art. 78 al. 2 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédant de charges de CHF 790'874.74. Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF CHF 9'481'188.68 au 31 décembre 2010.

Ouverture de la discussion :

M. Pierre Jeanneret, président, mentionne qu'il va procéder à la lecture de la table des matières. Les membres sont priés de l'interrompre s'ils souhaitent s'exprimer.

M. John Buchs, PLR : "Page 1 "les faits marquants" première puce en bas de la page. L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques n'a pas atteint son objectif en 2010. Il clôt avec un solde de CHF 6'903'420.90, alors qu'en 2009 c'était CHF 7'903'890.35. Nous constatons une différence de 1 million. Quelle en est l'explication ?

M. Stéphane Boillat, maire : "L'explication est relativement simple. Lors de l'élaboration du budget 2010, nous avons signalé deux éléments d'importance. Le premier était la baisse d'impôt cantonal qui avait été annoncée et nous avons estimé ses effets à un pourcentage de 5 ou 5,10 % des recettes. Nous avons aussi estimé que la crise pouvait provoquer une baisse des recettes et nous avons évalué ce montant à quelque 5 %. S'agissant des personnes morales, nous avons estimé que la baisse pouvait être de l'ordre de 25 %. L'ensemble de ces estimations représentait une baisse totale des recettes de l'ordre de 1,8 millions, ainsi que cela a été signalé dans le tractanda. Cela signifie en définitive que

l'ampleur des baisses est un peu plus conséquente que ce que nous avons estimé, puisque nous nous retrouvons avec une baisse de l'ordre de CHF 1'950'000.- par rapport au CHF 1'800'000.- qui avait été estimé, et par conséquent de plus d'un million dans les personnes physiques. Maintenant, les perspectives. Il y a encore des baisses d'impôts qui se déploient et qui se manifestent cette année. Ceci veut dire que si nous avons moins de rentrées, c'est parce que les gens ont bénéficié de rabais ou de moins d'impôts. Nous avons estimé l'effet de ces baisses à 2,8 %, mais 2,8 % sur des chiffres de recettes un peu plus élevées que les comptes 2010 puisqu'à l'époque, évidemment, on ne connaissait pas le résultat. Nous avons aussi estimé que la crise économique étant légèrement passée on pouvait compter sur une progression de 1 %. Compte tenu de ces deux éléments on avait retenu une baisse totale de 1,8 %. Actuellement, les évolutions dans les dernières tranches sont plus défavorables que ce que nous avons imaginé. La perception n'est peut-être pas encore significative, mais on doit dire que l'ampleur des baisses est plus conséquente que ce qu'on avait imaginé."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire pour ces explications détaillées. J'ai encore une question complémentaire. A ma connaissance, les communes reçoivent avec deux ans de retard la structure des gens qui sont taxés. Y a-t-il eu des départs de Saint-Imier de grands contribuables qui peuvent avoir eu un effet sur ce million ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "On ne voit pas de grandes modifications à ce niveau. Nous constatons plutôt des revenus et des taxations plus faibles."

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup. Nous sommes satisfaits des explications."

M. John Buchs, PLR : "Nous avons une question au niveau du compte 340.500.01 "installation d'un terrain multisports sur l'esplanade". Nous constatons un dépassement. Nous aimerions savoir à quel moment le crédit additionnel a-t-il été voté par le Conseil municipal en ce qui concerne la différence de CHF 32'749'85 ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal n'a pas voté de crédit additionnel. Il a arrêté le compte en prenant connaissance du montant de la dépense."

M. John Buchs, PLR : "Je vous remercie. Nous ne sommes pas satisfaits. Nous demandons qu'à l'avenir les crédits additionnels soient soumis, selon la réglementation, à la commission des finances et au Conseil municipal."

M. John Buchs, PLR : "Nous allons être très brefs. Nous avons étudié avec attention et un vif intérêt le document relatif aux comptes. Nous constatons premièrement la qualité des informations qui nous sont fournies. Deuxièmement la clarté des explications. Troisièmement la transparence de l'administration des finances dans ce domaine. Aussi, nous tenons à adresser nos vifs remerciements à l'administrateur des finances, M. Mario Castiglioni, à la commission des finances, au Conseil municipal, et naturellement au chef des finances, M. le maire, M. Stéphane Boillat. La question que nous nous sommes posée : vivons-nous au dessus de nos moyens ? Nous avons décidé ce soir de ne pas faire de commentaire ni d'avoir un avis péremptoire en la matière puisque le rapport du professeur Jeanrenaud nous donnera l'occasion d'en débattre ici. Par contre, le parti libéral radical s'associera de manière positive et constructive, avec tous les autres partis nous l'espérons, à la démarche. Aussi, nous approuvons les comptes 2010 et nous suivons le préavis d'attribuer à la fortune nette l'excédent de charge CHF 790'874.74."

M. Francis Daetwyler, SOC : "La fraction socialiste a pris connaissance de la situation financière. Les explications fournies nous permettent d'aller rapidement à l'essentiel. Nous remercions l'administrateur des finances et le Conseil municipal pour le travail effectué. Maintenant, ce que nous retenons de ces comptes, c'est que par rapport aux précédents la dette communale a augmenté de 1,3 millions. Nous vivons actuellement une période où les

taux d'intérêts sont assez bas, mais il ne faut pas oublier que l'avenir n'est pas une science exacte. Il reste important de maîtriser son endettement. Il y a des gros investissements qui nous attendent. Nous aurons, au cours de cette législature, des choix à faire tant au niveau des dépenses qu'au niveau de la politique des recettes des impôts. Il faut être conscient que notre collectivité ne pourra pas répondre à toutes les sollicitations. La fraction socialiste va approuver les comptes 2010."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Le budget établi en 2009 prévoyait un déficit de CHF 901'785.- Les comptes 2010 bouclent avec un excédent de charges de CHF 790'874.-. Même si les comptes se sont avérés meilleurs que les prévisions, ils n'en restent pas moins déficitaires. Or, il ne s'agit pas d'un déficit conjoncturel mais bel et bien d'un déficit structurel. En d'autres termes, nous vivons actuellement au-dessus de nos moyens. Indéniablement nous devons freiner notre train de vie sous peine de nous retrouver dans une situation très difficile ces prochaines années. Comment en effet soutenir un programme d'investissements qui s'est élevé à près de 5 millions l'année dernière. Et pourtant les projets d'envergure ne manquent pas, il faudra nécessairement opérer des choix douloureux. Si l'on analyse les causes de ce déficit, il est clair que ce qui saute aux yeux, c'est la diminution de l'impôt sur les personnes physiques. Nous avons un manque à gagner d'un million de francs par rapport à 2009 et pour la 1^{ère} fois depuis longtemps l'impôt a rapporté moins de 7 millions. Cette situation est inquiétante, et est difficile à expliquer avec certitude. Elle est certainement la conséquence des baisses d'impôts décidées par le Grand Conseil bernois, elle est aussi consécutive aux effets négatifs de la crise de 2008-2009 sur les revenus des Imériens, plus importants que prévus. Réjouissant est, par contre, le montant de l'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales qui correspond pratiquement aux prévisions. Autre source d'inquiétude dans nos rangs, c'est le revenu de l'impôt à la source qui n'a de loin pas atteint l'objectif. Il est écrit dans le tractendum que cette perte est due à une décision prise unilatéralement par le canton de changer la procédure administrative de fonctionnement de l'impôt à la source. Nous demandons que le Conseil municipal réagisse de manière ferme auprès des instances cantonales pour que ces retards dans la taxation à la source soient rapidement rattrapés et qu'un contrôle strict soit mis en place pour éviter les coulages. Une question subsiste : la part communale de l'impôt à la source a-t-elle diminué au profit du canton à la suite de cette modification de la procédure ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "La quote-part a diminué mais à ma connaissance avant la modification de la procédure, donc il y a quelques années. Non, c'était l'impôt sur les frontaliers dont la quote-part a été modifiée. C'est un impôt qui est prélevé sur la masse salariale, avec une restitution de la France d'un pourcentage des salaires perçus. A l'époque les communes recevaient la moitié du total concerné dans la commune. En gros, il y avait 10 millions de salaires et on recevait quelque CHF 200'000.-. Et puis, depuis la clef de répartition a été changée : c'est 30 % pour la commune et 70 % pour le canton. C'est une mesure qui est entrée en vigueur en 2008. La modification du système de perception de l'impôt à la source, pour un mode, a priori, moins efficace, est intervenue seulement il y a à peu près 18 mois."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci pour ces renseignements. Je poursuis : ce qui nous attend pour les années à venir n'est guère réjouissant. De nouvelles baisses d'impôt cantonales vont produire leurs effets en partie en 2011 et pleinement en 2012, la révision de la Loi sur la péréquation financière va également peser sur nos comptes. Pourrons-nous continuer à maintenir une quotité à 1.69 ? Nous en doutons fortement. Pour le contribuable imérien, cela va se traduire en réalité par une hausse des impôts et une baisse des prestations de l'Etat. Malgré ce pessimisme, nous tenons à féliciter tous les services d'avoir tenu les budgets en 2010 et remercions en particulier l'administrateur des finances pour l'excellence de son travail. Nous approuvons ces comptes communaux 2010 tels qu'ils nous ont été présentés ce soir."

Au vote, les comptes communaux 2010 sont adoptés à l'unanimité.

M. Pierre Jeanneret, président, indique qu'il est 20 h 04. M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est remercié et quitte la séance.

6. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle

Les conseillers de ville ont reçu le rapport d'utilisation du fonds de chômage. Ils sont priés de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical approuve le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fond de chômage de la commune municipale de Saint-Imier pour l'année 2010. Notre parti se dit également satisfait du montant qui a été versé, signe de développement économique dans notre village."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "La fraction socialiste a pris connaissance de ce rapport avec intérêt et constate avec satisfaction que ce fonds a permis une fois de plus de venir en aide à une entreprise. Nous nous permettons toutefois de relever que nous souhaiterions, par souci de transparence, que le rapport soit un peu plus étayé. En effet, si l'on se contente de lire la page A4 qui nous a été distribuée, on ne comprend pas la différence entre l'état du fonds au 1^{er} janvier 2010 et celui au 31 décembre 2010. Pour remédier à cela, ne serait-il pas possible au moins de mettre une note pour le renvoi à la page des comptes communaux où se trouvent toutes les transactions ? Merci d'avance d'y réfléchir pour l'année prochaine. Ceci étant dit, la fraction socialiste approuve le rapport."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La fraction alliance jurassienne approuve également ce rapport et formule la même demande que la fraction socialiste."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier est approuvé à l'unanimité.

7. Règlement communal sur les routes et les chemins – décision

Rapport du Conseil municipal (points 7 et 8) :

Les conseillers de ville ont reçu le projet de règlement ainsi que le rapport établi à l'appui des points 7 et 8 soumis au Conseil de ville. Après avoir mené à bien la réfection des chemins "agricoles" sur les communes de La Ferrière, Renan, Sonvilier et Saint-Imier, le Syndicat Feresosi doit être dissout. Certains chemins doivent être repris par les communes, et leur entretien, ainsi que celui d'autres chemins non repris, réglé. C'est le but essentiel de la réglementation soumise au Conseil de ville, et du crédit demandé. Les chemins à reprendre du syndicat par la Municipalité de Saint-Imier se trouvent à la Combe à la Biche (1290 mètres), la Brigade (750 mètres), la Cerlière (990 mètres) et La Chaux-d'Abel (960 mètres), soit une longueur total d'environ 4 kilomètres.

Le montant et l'ampleur de la participation des communes à l'entretien des chemins a fait l'objet de discussions. Finalement, les communes de La Ferrière, Renan et Sonvilier ont décidé que leur participation pouvait atteindre jusqu'à 90 % des frais, jusqu'à la première façade, sur une largeur de 3 mètres. Afin d'éviter des différences entre les propriétaires et agriculteurs, pour l'essentiel, des différentes communes, il est proposé de retenir cette même clé de répartition. Les coûts d'entretien ont été estimés à un montant de quelque

CHF 40'000.- par an. Ils font l'objet d'une demande de crédit. Toutefois, il faut observer que cette somme correspond au montant qui a été porté au budget annuellement toutes ces dernières années, en faveur de l'entretien des chemins Feresosi. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une dépense nouvelle, mais plutôt de la poursuite d'une dépense d'entretien.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement au Conseil de ville l'adoption du Règlement sur les routes et les chemins ainsi que le crédit d'engagement de CHF 40'000.- pendant 15 ans pour l'entretien des chemins de catégories Ia et IIa.

Ouverture de la discussion :

M. Pierre Jeanneret, président, indique que le règlement sera passé en revue article par article.

Mme Joëlle Häller, PLR : "Le parti libéral radical a étudié attentivement cet objet et accepte le Règlement communal sur les routes et les chemins."

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "C'est avec une très grande attention que la fraction alliance jurassienne s'est penchée sur ce point de l'ordre du jour à savoir, le Règlement communal sur les routes et les chemins. Depuis 1966, le syndicat Feresosi a œuvré sur nos montagnes de manière efficace, et a finalement réussi à assainir globalement tous les chemins d'altitude. Rappelons qu'une bonne qualité de chemin est non seulement une nécessité pour l'agriculture d'aujourd'hui, mais aussi un atout touristique indéniable. Il est en effet toujours intéressant pour une commune de voir défiler sur ces belles routes des pelotons de cyclistes lors des belles journées de l'année. Nous soulignons donc ici le très bon travail effectué par ce syndicat. Maintenant, ce travail est arrivé à son terme, et il se pose donc la question de la reprise des chemins et de leur entretien par les communes concernées. Nous sommes tout à fait d'accord avec le contenu de ce règlement, et pensons qu'il est effectivement maintenant du devoir de la collectivité publique d'en assurer la gestion. Etant la dernière commune à se prononcer sur ce sujet, nous pensons également que par souci d'équité, nous devons nous aligner sur les conditions acceptées par les autres communes. D'autre part, les montants des crédits d'engagement évoqué au point 8 de l'ordre du jour étant de l'ordre de grandeur des anciennes contributions de notre commune au syndicat, nous constatons que finalement cela ne chargera pas plus notre budget. En conséquence, la fraction alliance jurassienne vous propose d'accepter le Règlement communal sur les routes et les chemins, et d'accepter aussi par la même le crédit d'engagement de CHF 40'000.- par année sur 15 ans pour l'entretien des chemins, comme décrit au point suivant de l'ordre du jour."

M. Sébastien Tschan, SOC : "Nous nous prononçons sur les points 7 et 8. La fraction socialiste accepte le Règlement communal sur les routes et les chemins, ainsi que le crédit d'engagement de CHF 40'000.- par année sur 15 ans."

Au vote, le Règlement communal sur les routes et les chemins est accepté à l'unanimité.

8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- par année sur 15 ans pour l'entretien des chemins catégories Ia (3'990 m à CHF 4.-/m) et IIa (7'990 m à CHF 3.-/m), soit au total 11'980 m, dans le cadre du nouveau Règlement communal sur les routes et les chemins – décision

Mme Joëlle Häller, PLR : "Le parti libéral radical approuve le crédit de CHF 40'000.- par année sur 15 ans pour l'entretien des chemins et routes catégories Ia et IIa, en soulignant

tout de même que le montant reste inchangé depuis plusieurs années et que par conséquent il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 40'000.- par année sur 15 ans pour l'entretien des chemins catégories Ia (3'990 m à CHF 4.-/m) et IIa (7'990 m à CHF 3.-/m), soit au total 11'980 m, dans le cadre du nouveau Règlement communal sur les routes et les chemins est accepté à l'unanimité.

9. Acceptation d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- à contracter par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël pour l'achat d'un camion tonne-pompe – décision

Rapport du Conseil municipal (points 9 et 10) :

Ainsi que cela avait été annoncé lors de la création du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël, de nouveaux véhicules doivent être acquis prochainement. A vrai dire, si le syndicat n'avait pas été constitué, ces véhicules auraient dû être renouvelés de toute manière, mais à la seule charge de la Municipalité de Saint-Imier. En effet, le camion tonne-pompe actuel date de 1980 et le camion-échelle de 1981. L'âge de ces véhicules, mais également l'évolution des moyens techniques de lutte contre le feu, exigent un remplacement de ces deux véhicules dans les mois à venir. Pour des motifs liés aux conditions de subventionnement de ces remplacements par l'AIB, la décision de remplacement doit intervenir maintenant, même si les deux véhicules ne seront pas forcément changés immédiatement et en même temps. En principe, le camion tonne-pompe sera acquis en 2011 et le camion-échelle en 2012.

Désormais, le renouvellement de ce matériel s'inscrit dans une planification régionale des besoins. Les charges de ces investissements seront supportées directement par le Syndicat, et indirectement par les communes membres par le biais de leur contribution annuelle aux déficits du syndicat. La charge pour la Municipalité de Saint-Imier est bien plus faible que si elle avait dû acquérir seule ces véhicules. Les détails sont remis en annexe, ainsi qu'une brève présentation des véhicules à changer.

Dès lors que l'engagement est supérieur à CHF 100'000.-, c'est au Conseil de ville qu'il appartient de donner l'accord de la Municipalité de Saint-Imier de procéder à l'achat des nouveaux véhicules. Pour que le Syndicat puisse procéder à ces achats, il devra obtenir l'accord d'une majorité des communes représentant la majorité des contributions (principe de la double majorité). La contribution de Saint-Imier équivaut à 54 %, de sorte que l'accord du Conseil de ville est déterminant.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, prévoit favorablement au Conseil de ville l'acceptation des crédits d'engagement sollicités par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël pour l'acquisition d'un camion tonne-pompe et d'un camion-échelle.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, PLR : "Avec plus de 30 ans de bons et loyaux services, l'actuel tonne-pompe a honoré son contrat. Pour le remplacer, le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël demande un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour acquérir un nouveau véhicule équipé des dernières technologies et répondre ainsi aux nouvelles normes de lutte contre le feu. Afin que le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël puisse procéder à cet achat, le parti libéral radical accepte le crédit d'engagement de CHF 400'000.-."

Mme Katia Ermel, AJU : "A la lecture du document joint, il s'avère indispensable de remplacer les 2 camions arrivant en bout de course, ceci afin de faciliter le travail des sapeurs-pompiers d'une part et de répondre aux exigences de l'assurance immobilière

d'autre part. Nous ne pouvons que nous réjouir de la fusion des sapeurs-pompiers qui permet d'éviter de grosses dépenses aux communes lors d'achats importants et néanmoins indispensables. La fraction alliance jurassienne approuve les 2 crédits d'engagement de CHF 400'000.- et CHF 990'000.- par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour les achats d'un camion tonne-pompe ainsi que d'un camion échelle."

M. Vital Carnal, SOC : "Je traiterai les points 9 et 10 ensemble. L'achat d'un camion tonne-pompe et d'un camion échelle étaient prévus lors de la création du syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël. Les deux véhicules précités ont un âge respectable de 30 et 31 ans. Pour pouvoir sauver des vies et des biens, nos deux vieux véhicules ne répondent plus aux nouvelles techniques de sauvetage, le matériel de secours et la sécurité ont beaucoup évolué. En finalité l'achat de ces deux véhicules ne va pas prélever le budget communal de la totalité de l'investissement. Mais seulement de la garantie de déficit du syndicat qui est budgétisé sur la période 2011-2015 à CHF 87'555.- au total. La fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 400'000.- à contracter par le syndicat pour l'achat d'un tonne-pompe. Elle accepte également au point 10 le crédit d'engagement de CHF 990'000.- à contracter par le syndicat pour l'achat d'un camion échelle. Les assemblées communales de la Ferrière, de Renan, de Sonvilier et de Villeret ont également accepté ces achats à l'unanimité."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 400'000.- à contracter par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour l'achat d'un camion tonne-pompe est accepté à l'unanimité.

10. Acceptation d'un crédit d'engagement de CHF 990'000.- à contracter par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour l'achat d'un camion échelle – décision

M. Daniel Müller, PLR : "Datant de 1981, le camion-échelle doit être remplacé. Le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël a procédé à une étude de faisabilité pour le remplacement de ce véhicule. Afin de s'assurer la subvention octroyée par l'assurance immobilière du canton de Berne pour 2012, un contrat d'achat signé doit être en leur possession au plus tard en octobre 2011. Raison pour laquelle le Syndicat demande un crédit d'engagement de CHF 990'000.- pour l'achat d'un camion-échelle. Pour doter nos forces d'intervention d'un moyen de sauvetage moderne et efficace pour assurer la sécurité de toute la population de la région, le parti libéral-radical accepte le crédit d'engagement de CHF 990'000.-."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 990'000.- à contracter par le Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël pour l'achat d'un camion échelle est accepté à l'unanimité.

11. Rapport final de la commission économique et touristique concernant la motion "Accès Internet, une plus-value nécessaire en Terre d'énergies" : décision

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission économique et touristique concernant la motion "Accès Internet, une plus-value nécessaire en Terre d'énergies" déposée le 12 mars 2009 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Johan Wermeille, SOC : "La fraction socialiste a lu avec attention le rapport final concernant notre motion intitulée : "Accès Internet, une plus-value nécessaire en Terre

d'énergie". Depuis le 13 mars 2009, la technologie a effectivement beaucoup évolué et les vitesses de connexions via le réseau mobile sont bien plus rapides qu'auparavant. Actuellement, de plus en plus de personnes disposent de téléphones portables ayant un accès Internet et qui permettent de surfer sur la toile pratiquement partout en Suisse via les différents réseaux de téléphones portables. Donc, il est clair que pour des questions de temps et de simplicité, il est beaucoup plus agréable de surfer via son téléphone ou son ordinateur portable avec une clé que de devoir procéder à plusieurs étapes de configuration ou d'enregistrement avant de pouvoir enfin profiter de cette connexion. C'est pourquoi la fraction socialiste se rallie donc à la décision de la commission de l'économie et du tourisme et renonce à l'installation d'un Wifi public à Saint-Imier pour le moment. Mais, nous souhaitons que cette idée ne soit pas totalement mise de côté, car si je prends l'article de l'Impartial d'aujourd'hui, le Conseil général du Locle a accepté la création d'un réseau d'accès à Internet sans fil, public et gratuit. Ce dernier permettra aussi de pouvoir proposer différentes informations concernant la localité. Cet exemple nous montre bien que cette offre peut être un véritable atout pour une commune. Nous proposons donc de voir comment les choses vont évoluer. Si des demandes devaient être faites, il conviendrait de ressortir le dossier. Nous tenons vivement à remercier la commission économique et touristique pour son travail, car comme nous avons pu le constater, ce sujet était loin d'être simple."

M. Fabien Golay, AJU : "La fraction alliance jurassienne a lu avec attention le rapport de la commission économique et touristique, l'en remercie et accepte ses conclusions en émettant un regret. Ce qui était mis en avant dans cette motion était plutôt la gratuité du service que sa qualité technique. Il est vrai que les solutions proposées par les opérateurs permettent un accès Internet partout en Suisse avec une qualité excellente. Le problème avec ces solutions reste le prix. Selon le rapport de la commission économie et tourisme, les coûts d'investissement pour une installation dite "hotspot" sont de CHF 15'000.- pour le matériel, on ajoute la main d'œuvre pour l'installation que j'estime, puisque non mentionné dans le rapport, à CHF 10'000.-/an. Sur 10 ans d'exploitation, cela correspond à CHF 12'500.- par ans, soit 1'041.- par mois. En comparaison, pour surfer sur Internet avec un ordinateur portable, un étudiant doit déboursier CHF 59.-/mois au tarif Swisscom actuel. Il y a probablement d'autres tarifs et d'autres opérateurs. La facture payée par 18 étudiants représente déjà plus que les CHF 1'041.- de la solution publique. D'où notre regret que les solutions individuelles soient présentées comme une bonne solution face à une solution regroupée, ce qui n'est semble-t-il pas si évident lorsque l'on regarde les tarifs actuels des fournisseurs d'accès. Mais, il est vrai que s'organiser et s'entendre pour un financement regroupé, parfois appelé impôt, est beaucoup plus compliqué, voire impossible à imaginer dans des cas comme celui-ci."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Le parti libéral radical a lu avec intérêt le rapport. Nous allons nous rallier aux différentes remarques faites par le parti socialiste et la fraction alliance jurassienne. Toutefois, nous aimerions informer la population que plusieurs commerçants proposent, dans leurs établissements, le Wifi gratuitement. Nous aurions dû indiquer cette possibilité. Nous aimerions cependant encore demander un rapport complémentaire après avoir posé la requête auprès de Jura bernois tourisme afin d'être informé du résultat. Nous acceptons le rapport."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Il va de soit que si le rapport est accepté avec ses conclusions, la commission économique et touristique vous tiendra au courant des contacts qui seront menés avec Jura bernois tourisme."

Au vote, le rapport final de la commission économique et touristique concernant la motion "Accès Internet, une plus-value nécessaire en Terre d'énergies" est accepté à l'unanimité.

12. Fermeture de la classe 3C au 1^{er} août 2011 – décision

Les conseillers de ville ont reçu la demande de la commission d'école primaire du 4 avril 2011, ainsi que le tableau des effectifs 2010-2017.

Conformément à la demande formulée, sur préavis unanime de la commission d'école et compte tenu des effectifs (41 élèves attendus), le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement, la fermeture d'une classe de 3^{ème} année au 31 août 2011 (2 classes de 3^{ème} année, au lieu de 3 actuellement).

Ouverture de la discussion :

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne a bien pris connaissance du courrier adressé par la commission de l'école primaire concernant la fermeture de la classe 3C au 1^{er} août 2011. L'effectif en nette baisse pour cette rentrée justifie la fermeture de cette classe, raison pour laquelle la fraction alliance jurassienne avalise cette décision. Nous regrettons toutefois que le nombre actuel de classes régulières ne puisse être maintenu, et craignons d'ores et déjà que la situation ne s'améliore pas, voire même se péjore au vu des lourdes charges que la nouvelle péréquation financière va faire peser sur notre commune dès la rentrée prochaine. Nous ne pouvons dès lors que rester sur nos gardes afin de prendre, le moment venu, des décisions visant à maintenir malgré tout, à moyen comme à long terme, des conditions d'enseignement qui permettent à tous les intervenants, élèves et professeurs, de s'épanouir au mieux dans ce système."

M. Vincent Scheidegger, SOC : "La fraction socialiste regrette évidemment cette fermeture de classe. Néanmoins, nous acceptons la demande de la commission d'école."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Le parti libéral radical est déçu d'apprendre la fermeture d'une classe car ceci signifie une diminution d'enfants au village. Notre parti accepte avec regret la fermeture de la classe 3C au 1^{er} août 2011."

Au vote, la fermeture de la classe 3C au 1^{er} août 2011 est acceptée à l'unanimité.

13. Motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, président, mentionne avoir reçu trois motions.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Motion intitulée : "Développement du commerce à Saint-Imier". Notre commune se trouve à la veille d'un projet ambitieux de revitalisation et de requalification urbaine de la Grand-Rue. Ce projet doit permettre d'en augmenter l'attractivité. La rue principale doit ainsi devenir un cadre de qualité pour les commerces établis le long de cet axe. Toutefois, le commerce local est soumis à une forte concurrence, notamment des grands centres commerciaux. Il apparaît qu'une réflexion approfondie est nécessaire, afin de définir les conditions permettant d'assurer à l'avenir également la présence de magasins attractifs dans nos localités. Le but de cette motion est de charger la commission économique d'élaborer un concept de développement du commerce local. Il s'agirait notamment d'étudier :

- Les perspectives du commerce local.
- Les conditions générales à remplir pour encourager la fréquentation du centre de la localité.
- Les mesures que pourrait prendre la commune pour atteindre ces buts.

Il ne s'agit pas d'une énumération exhaustive. La commission devrait aussi avoir la possibilité de mandater une étude."

M. Pierre Jeanneret, président, indique que la motion est contraignante. Elle est signée par 9 conseillers de ville.

M. Francis Daetwyler, SOC : "Motion intitulée : "Profilier Saint-Imier par et autour des transports publics". L'accessibilité routière du Vallon de Saint-Imier ne subira pas de modifications profondes au cours des années à venir. D'un autre côté, notre commune dispose d'une bonne offre ferroviaire. Cette motion a pour but d'élaborer une stratégie permettant à notre commune de tirer une utilité maximum de la desserte par les transports publics. La situation actuelle se résume comme suit :

- Bonne offre ferroviaire (2 trains par heure dans chaque direction), avec correspondances de qualité à La Chaux-de-Fonds et Bienne.
- Perspective d'amélioration de la liaison vers la Suisse romande avec réalisation du Transrun.
- Ligne de bus de Tramelan offrant une desserte de base.
- Desserte de l'hôpital à certaines heures.
- Bus d'entreprises aux heures de pointes.
- Ligne touristique vers Chasseral – Les Savagnières.
- Problèmes de parcage à l'intérieur de la localité.
- Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil offrant une bonne accessibilité en transports publics de Mont-Soleil.

Il s'agit d'élaborer une stratégie globale de mobilité avec deux objectifs :

1. Vis-à-vis de l'extérieur : positionner notre commune en tant que lieu où il est possible de vivre en se déplaçant en transports publics et grâce à la mobilité douce;
2. Etudier comment une offre de transports publics/de mobilité collective et de mobilité douce peuvent répondre aux besoins de mobilité internes, en intégrant de façon appropriée les localités voisines;
3. Etudier les opportunités qu'offrent mobilités collective et douce pour l'urbanisme local.

Cette stratégie de mobilité à long terme doit s'inscrire dans une perspective de raréfaction et de renchérissement des énergies. Une commission spéciale devrait être créée. Elle doit pouvoir s'appuyer sur un mandat confié à un bureau spécialisé. La problématique concernant également les localités voisines, cette motion devrait également être transmise à la Conférence régionale des transports."

M. Pierre Jeanneret, président, mentionne que cette motion est également contraignante. Elle est signée par 9 conseillers de ville.

M. Stéphane Boillat, maire : "La composition et la nomination d'une commission ad hoc sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance."

M. Pierre Jeanneret, président, indique avoir encore reçu une motion de la fraction socialiste qui est également contraignante. Elle est signée par 9 conseillers de ville.

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Motion intitulée : "Planification de la politique du 3^{ème} âge dans le Jura bernois et sur la commune de Saint-Imier. La commune de Saint-Imier est dotée d'importantes infrastructures de soins, plusieurs cabinets de médecins de familles, Sasdoval, Home La Roseraie, Les Fontenayes, Les Lauriers, Hébron et l'hôpital du Jura bernois. La conférence des maires, par la planification de la politique régionale du 3^{ème} âge, sollicite les communes pour développer les structures qui précèdent l'entrée en établissements médico-sociaux, homes pour personnes âgées. Les structures avant l'entrée en EMS sont de la responsabilité des communes et du privé. En 1967, une équipe de précurseurs a mis en service la maison "Plein Soleil, colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier", rue de la Clef 43. Cette institution, dont les utilisateurs sont des personnes du 3^{ème} âge et des personnes souffrant d'un handicap, mérite une transformation et des aménagements adaptés aux besoins actuels et futurs. Une première estimation des coûts a été effectuée pour deviser d'importants travaux d'entretien. Notre fraction pense qu'il est vivement souhaitable que rapidement une étude approfondie sur les besoins et le développement des services de "Plein soleil" soit réalisée. Nous souhaitons que les pistes d'un type d'habitat, adapté, protégé, système d'alarme, avec services, puisse se développer dans cette fondation. En parallèle des travaux d'entretien obligatoires de l'enveloppe du bâtiment devront être effectués. Nous souhaitons que la commune propriétaire de la "Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides", valorise son bien et étudie parallèlement le financement de cette prestation. Nous souhaitons que la commission "Plein Soleil" s'occupe de cette étude."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas pris le règlement. Je ne suis pas sûr que l'on puisse transmettre une motion à une commission ou un organe externe comme Plein Soleil. Je ne sais pas si ce point est faisable. Normalement, c'est une commission permanente ou une commission ad hoc qui se charge du traitement des motions. Là, il s'agit d'un organe, dont je ne sais plus exactement le statut juridique. C'est une fondation me semble-t-il, dans laquelle les partis sont largement représentés. Si vous souhaitez procéder de la sorte, pour moi, il n'y a pas de problème. Je ne sais pas ce que vous en pensez."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Nous pensons que ces travaux d'entretien doivent être effectués et si l'on peut trouver une solution, quelle que soit sa forme, la fraction socialiste sera tout à fait contente."

M. Pierre Jeanneret, président : "Faut-il répondre lors de la prochaine séance ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je propose de transmettre la motion à la commission en question. Si elle accepte de s'en charger, elle la traitera. Si elle devait ne pas se sentir compétente pour traiter une motion, et bien nous nommerions une commission ad hoc lors de la prochaine séance. Est-ce que ce mode de faire peut vous convenir ?"

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Oui, tout à fait."

M. Pierre Jeanneret, président demande s'il y a des oppositions à ce mode de faire ?

Il n'y a pas d'opposition.

M. Pierre Jeanneret, président, propose de passer aux interpellations.

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Interpellation. Nous avons appris il y a environ un mois par le journal officiel qu'une commission de l'énergie avait été nommée par le Conseil municipal. S'agit-il d'un groupe de travail ? Nous aimerions savoir quel est le mandat de cette commission et comment s'est fait le choix des membres de la commission. Nous aimerions

également savoir s'il existe une politique énergétique au niveau de la commune de Saint-Imier et si nous pouvons avoir accès à ce qui s'est fait jusque-là dans ce domaine. Le thème de l'écologie et de la problématique de l'énergie est un souci constant pour le groupe socialiste à quelque niveau que l'on se place et nous aimerions être intégrés dans l'étude de cet important dossier."

M. Stéphane Boillat, maire : "Votre conseil a accepté une réglementation concernant l'électricité au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles lois fédérales. Parmi les règlements que vous avez acceptés, il s'en trouve un qui concerne l'efficacité énergétique. Ce règlement prévoit qu'il est institué une commission chargée de favoriser l'efficacité énergétique, proposer et définir les mesures d'encouragement. Il est prélevé un pourcentage sur chaque kWh, qu'on affecte à un fonds et c'est l'usage de celui-ci que cette commission doit déterminer. La réglementation qui a été adoptée prévoit, de mémoire, que cette commission est composée d'un représentant de la commission des finances, d'un représentant de la commission de l'équipement, du conseiller municipal en charge du dicastère de l'équipement, du chef du service et de deux ou peut-être plusieurs, experts qu'elle choisit. Alors, dans le cadre de la mise en œuvre de cette réglementation M. John Buchs, PLR, a été nommé représentant de la commission des finances, M. Eric Achermann, représentant de la commission de l'équipement, M. Michel Jeanneret, conseiller municipal, et M. Patrick Adatte chef du service de l'équipement. Voilà l'historique de la composition de la commission et pourquoi elle fonctionne de la sorte."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Vous n'avez pas répondu à la question : existe-t-il une politique énergétique au niveau de la commune de Saint-Imier ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Il est encore un peu tôt pour vous apporter des éléments concrets puisque cette commission s'est réunie une fois officieusement et une première fois officiellement avec les deux experts qui ont été choisis. Il appartient justement à ces experts de nous mener vers une politique énergétique pour l'ensemble de la ville de Saint-Imier."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Notre question était aussi de savoir si quelque chose s'était fait dans le passé."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je n'ai pas de réponse à cette question."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Nous réitérons notre offre à savoir, si vous avez besoin de quelqu'un de la fraction socialiste pour vous épauler, nous sommes à disposition. Ce sujet est très présent dans nos discussions."

M. Daniel Müller, PLR : "Interpellation intitulée : "Plan de quartier du Réservoir 1 avec modification du plan de zones". Lors de notre séance du 21 octobre 2010, notre conseil a adopté avec enthousiasme le Plan de quartier du Réservoir avec modification du plan de zones. Dans le message qui était adressé à notre conseil, le Conseil municipal précisait que la nouvelle réglementation est, nous citons : "de nature à offrir enfin des opportunités de construire des immeubles locatifs ou à tout le moins collectifs à Saint-Imier. En cas d'adoption, des démarches pourront être entreprises en vue d'une telle valorisation". Fin de citation. Selon le rapport du bureau mandaté par le Conseil municipal, il est prévu d'aménager 3 fois 8 logements, ainsi que deux aires de loisirs. Le secteur concerné est idéalement situé. En plein centre, au calme et à proximité des écoles et services. Il répond parfaitement aux exigences actuelles de planification qui veulent que l'on recherche à densifier et à proposer des possibilités d'habitat collectif au centre. La population a plutôt tendance à diminuer et le nombre de terrains à construire est très limité à Saint-Imier, il faut donc saisir cette opportunité pour réaliser le projet. Le parti libéral radical souhaite obtenir les renseignements suivants :

1. Quelles démarches ont été faites pour valoriser le secteur concerné ?
2. Quels sont les prochaines étapes (calendrier et démarches) que le Conseil municipal entreprendra pour la mise-en-œuvre du projet ?
3. Combien va coûter la viabilisation du secteur à charge de la commune ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Il y a un cadre administratif qui est l'adoption du Plan de quartier. Il a été adopté par votre conseil, puis soumis à l'Oacot. Pour que l'Oacot l'approuve, il fallait encore établir une convention avec les propriétaires pour la question de l'utilisation et de l'entretien actuel et futur de l'éventuelle place de jeux. Nous avons établi cette convention. Elle a été soumise au propriétaire, puis inscrite au registre foncier conformément aux exigences. Ceci a permis l'approbation du plan de quartier par l'Oacot. Concernant le cadre d'intervention du Conseil municipal. Il faut savoir que la Municipalité n'est pas propriétaire du terrain. Elle peut uniquement jouer qu'un rôle de "facilitateur" ou de "déclencheur". Le terrain appartient à deux propriétaires différents. Une première partie, au Nord de l'école de musique, appartient à Diapason SA dont la Municipalité détient la majorité du capital actions. Nous avons rencontré les représentants de cette société. Ils ont jugé qu'ils pouvaient entrer en matière sur une vente. Nous avons ensuite eu des contacts avec le second propriétaire. Il a souhaité réaliser une expertise pour connaître la valeur de son terrain. Les résultats de cette expertise nous ont été communiqués au mois d'avril. Ce deuxième propriétaire n'envisage pas de développer seul un projet de construction. Nous avons rencontré, au mois de mars, par l'intermédiaire de la promotion économique cantonale, une personne qui souhaitait connaître quels étaient les projets de développement possibles à Saint-Imier. Parmi les projets, nous avons présenté le Plan de quartier du réservoir. Il l'a jugé intéressant. Nous l'avons à nouveau rencontré la semaine passée. Il nous a fait part de son intention de rencontrer un des propriétaires pour discuter et voir les conditions d'achat. D'ici le mois d'août, nous devrions savoir si ces discussions sont valables et sérieuses. Si elles n'aboutissent pas, il s'agira de déterminer comment promouvoir ces terrains. Cette tâche serait attribuée à la commission économique et touristique. En conclusion, il faut rappeler que votre conseil a très clairement dit, il y a 3 ans sauf erreur, qu'il n'appartenait pas à la Municipalité de susciter elle-même des projets de construction d'immeubles locatifs, et qu'elle ne pouvait pas participer à de tels projets. Notre rôle est limité aux recommandations, c'est-à-dire à promouvoir et chercher les investisseurs. Concernant la viabilisation, je ne connais pas le montant actuellement. Nous le préciserons lors de la prochaine séance."

M. Daniel Müller, PLR : "Très bien, merci pour ces précisions."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Interpellation intitulée : "Pourquoi y a-t-il un panneau "sens interdit" à la hauteur du croisement rue du Midi - rue Principale - route de Villeret ?". En fin de semaine dernière, de nombreux automobilistes ont eu la fâcheuse surprise de croiser la police après avoir passé la barrière et le sens interdit à la hauteur du croisement rue du Midi - rue Principale. Sans vouloir justifier cette infraction au code de la route, force est de constater que ce sens interdit ne fait pas sens tant il est vrai la rue Principale est libre de tous travaux jusqu'à la Place du Marché. Pourquoi dès lors contraindre tous les usagers de la route à passer par la rue du Midi ? Pouvez-vous nous donner une explication qui justifierait pleinement cette déviation ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, étant absent il vous donnera toutes les explications, voire interviendra si nécessaire. Pour ma part, lorsque je me suis interrogé sur ce point, on m'a indiqué que si l'on avait indiqué tout simplement un panneau "impasse" à cette intersection, la plupart des automobilistes auraient continué leur chemin et auraient abouti devant le chantier. Puisque la rue du Pont est fermée, ils auraient dû rebrousser chemin et descendre,

au mieux, par la rue de Châtillon. C'est pour éviter cette problématique que cette signalisation a été adoptée."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je n'ai pas tout à fait terminé puisque je m'attendais à cette réponse. A nos yeux cette justification n'en est pas véritablement une, puisque cela on va le faire une fois, mais on ne va pas le faire pendant quatre mois. C'est pourquoi, nous proposons :

- 1) de supprimer ce sens interdit;
- 2) de le remplacer par un signal "Voie sans issue" à 400 mètres;
- 3) et évidemment d'enlever cette dangereuse barrière qui obstrue la moitié de la route.

Ceci permettrait aux personnes désireuses de se rendre dans les quartiers Nord-Est et centre de Saint-Imier (ou qui veulent prendre la route de Tramelan) de s'y rendre sans encombre et sans risque de se faire amender. Quant aux automobilistes qui ne feraient que traverser la cité, ils suivraient effectivement les déviations mises en place. Les entraves occasionnées par les travaux sont déjà suffisamment importantes. Essayons de les diminuer et nous sommes d'avis que notre proposition va dans ce sens."

M. Francis Daetwyler, SOC : "La fraction socialiste allait proposer d'aborder exactement la même thématique sous le point "Divers et imprévu"."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Lundi dernier le Conseil-exécutif du canton de Berne a annoncé son intention d'économiser 277 millions de francs en 2012, en proposant 146 mesures d'économie. Pour ne pas retomber dans la spirale des déficits chroniques, le canton doit alléger son budget, et ce jusqu'en 2015. Les baisses d'impôt voulues par les partis bourgeois sont à l'origine de ces coupes sombres qui pénalisent en particulier les domaines de la santé et de la formation. Le Conseil municipal a-t-il déjà connaissance des retombées de ces mesures pour Saint-Imier et ses habitants ? La fraction alliance jurassienne s'inquiète notamment pour notre hôpital et pour nos écoles. Après la perte de l'Ecole de commerce, faut-il aussi s'attendre à d'autres effets néfastes ? Les suppressions d'emplois annoncées à l'échelon cantonal pourront-elles toucher notre hôpital ? Il est aussi question de supprimer une leçon hebdomadaire dans toutes les classes, de l'école enfantine à la 9^{ème} année. Là aussi des suppressions de postes paraissent inévitables. Parmi toutes les mesures envisagées, nous déplorons en particulier la baisse de la subvention allouée à RJB, la voix de notre région, et l'augmentation des taxes d'études pour l'accès aux hautes écoles (150 francs par semestre). Ajoutées aux effets de la LPFC 2012, qui nous coûteront quelque 300'000 francs, avec l'obligation que nous aurons à verser chaque année CHF 60.- par Imérien à Thoune, Bienne et Berne, ces mesures vont par conséquent déboucher sur une baisse des prestations de l'Etat et une hausse de nos impôts. On est perdant sur les deux tableaux. Comme on peut le constater, les baisses de l'impôt cantonal ne sont qu'un miroir aux alouettes dont les habitants de Saint-Imier ne profiteront clairement pas, tant s'en faut."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous avons pris connaissance du train des mesures d'économie lorsqu'il a été annoncé ce lundi. Donc, nous n'avons pas d'idée précise et par conséquent pas d'information concernant les effets directs éventuels pour notre commune. Nous nous renseignerons et vous répondrons du mieux possible lors de la prochaine séance."

M. Roland Amstutz, PLR : "Le cantonnement militaire du complexe des halles de gymnastique a été démonté et des travaux ont été effectués pour accueillir provisoirement Le Griffon. L'école à journée continue déménagera en août dans ses nouveaux locaux. Une partie du complexe des halles de gymnastique restera sans affectation. Le parti libéral

radical demande qu'une étude soit entreprise dans les meilleurs délais afin d'offrir la possibilité à des groupes, des familles et des écoles de séjourner dans des conditions agréables à Saint-Imier. Nous souhaitons, comme nous l'avions d'ailleurs déjà demandé lors de la précédente législature, que l'Association suisse des auberges de jeunesse soit associée à la démarche.

Justification :

Il est utile de rappeler que le tourisme doux et familial est dans une phase de développement harmonieux dans notre pays. Saint-Imier ne peut pas accueillir, par exemple, une classe de 20 à 25 élèves pour une semaine verte, ou un groupe qui souhaite visiter le Parc régional Chasseral ou le sentier nature à Mont-Soleil. L'aménagement des locaux de l'ancien cantonnement militaire, selon le concept "auberge de jeunesse" permettrait de répondre à un besoin avéré. Les retombées en image et subsidiairement financière pour Saint-Imier ne sont pas négligeables si le projet était réalisé."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Nous avons bien compris votre interpellation et vous garantissons que la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives va s'occuper très rapidement de cette étude pour pouvoir au plus vite utiliser ses locaux qui, vous l'avez signalé, seront bientôt libres puisque Le Griffon va emménager dans ses nouveaux locaux. Dès que l'étude sera faite, nous vous informerons des réalisations possibles et si une auberge de jeunesse peut être envisagée."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je suis étonné que cette question soit posée par M. Roland Amstutz, PLR. Lors de la dernière législature le projet a été préparé et il faisait partie de la commission. Je suis étonné de l'entendre dire qu'il faut faire un projet, qu'il faut s'en occuper,..., alors que le projet est fait. Il est vrai que l'on peut faire et refaire plusieurs projets. Je suis étonné."

M. Roland Amstutz, PLR : "Si, M. le président m'avait donné la parole avant de te la donner c'est ce que j'allais dire. Le projet existe et les plans aussi. Maintenant, ce n'est pas le tout de le laisser dans un tiroir, il serait bien de le sortir et de le mettre en œuvre."

14. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "Je reviens également à la législature précédente pour évoquer une interpellation qui avait été déposée le 21 octobre 2010 par M. John Buchs, PLR, qui concernait l'avenir de la HE-ARC. Des premiers éléments de réponse vous ont été donnés par M. Pierre Jeanneret, président, alors conseiller municipal, en charge du département de l'économie et du tourisme. Il a été indiqué que pour ce qui concernait un point à savoir, l'avenir de la localisation de la direction, nous allions consulter la Direction de l'instruction publique. Nous nous sommes adressés à cette direction le 1^{er} décembre 2010. En date du 11 mai 2011, nous avons reçu la réponse que j'ai le plaisir de vous lire :

"J'ai bien reçu votre lettre du 1^{er} décembre dernier et vous en remercie. Après avoir pris connaissance de l'annexe qui l'accompagne, c'est-à-dire du procès-verbal de la séance du Conseil de Ville du 21 octobre 2010, j'ai décidé d'attendre que la décision concernant la localisation du domaine commerce du ceff ait été prise avant de donner réponse à vos différentes questions. C'est ce qui explique le retard de la réponse, retard pour lequel j'en appelle à votre compréhension. En ce qui concerne les réponses aux points 1, 2 et 3, je suis tout à fait en mesure de confirmer le bien-fondé des réponses données par le Conseil Municipal. Quant aux points 4 et 5, selon votre requête, je vous transmets ci-dessous les précisions et clarifications demandées ainsi que ma position.

Point 4

Les locaux qui seront libérés par la HE-Arc à Saint-Imier seront repris par le Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff). A l'heure actuelle, une étude est menée par Monsieur Michael Frey, architecte, sur mandat de l'Office des immeubles et des constructions de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne. L'objectif de cette étude est de déterminer quelles sont les formations professionnelles du ceff qui intégreront le plus avantageusement les locaux libérés.

Point 5

Comme l'a mentionné pertinemment Monsieur Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme, le Comité stratégique a décidé en date du 18 janvier 2008, avec pour objectifs de pérenniser la HE-Arc et de répondre aux directives de la Confédération, de regrouper les sites de la HE-Arc à Neuchâtel avec un centre de formation de proximité à Delémont et des instituts de recherche à Saint-Imier et dans les montagnes neuchâteloises. Le maintien à Saint-Imier de la direction de la filière ingénierie et son déplacement à la rue de la Serre, comme le souhaite Monsieur John Buchs, ne s'inscrivent pas dans le projet de regroupement des sites à Neuchâtel. A l'époque, cette éventualité n'a pas été évoquée au cours des dures négociations tricantonales : il s'agissait surtout, pour le canton de Berne, d'obtenir un regroupement des sites à Neuchâtel - et non à La Chaux-de-Fonds - pour garantir une centralité accrue de l'école, compte tenu du fait que le nombre de nouvelles inscriptions, en particulier dans le domaine de l'ingénierie, baissait considérablement. Cette évolution préoccupante mettait le financement du domaine en péril puisque les filières sous-critiques selon les critères de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie ne bénéficient pas des subventions fédérales et que ce sont les cantons qui doivent y pallier. Si l'on peut comprendre que l'éventualité d'un maintien à Saint-Imier de la direction du domaine ingénierie soit envisagée aujourd'hui par les autorités imériennes, il nous semble pourtant qu'une telle action serait contreproductive à court, moyen et long terme et ceci pour les étudiant-e-s, pour l'école et enfin pour la région BEJUNE : ce serait d'une part éloigner de leur direction les étudiant-e-s durant les premières années d'études, période de leur formation où une direction de proximité immédiate est le plus nécessaire à leur développement et la plus apte à les soutenir dans leur motivation. D'autre part, ce serait, pour la HE-Arc elle-même, un renoncement au renforcement de son image et, par-là même, de son attractivité. Enfin, je pense qu'une telle initiative ne serait pas nécessairement vue d'un bon œil par la Confédération qui assume quand même une part non négligeable des frais de formation. La convention qui lie les trois cantons partenaires de la HE-Arc est en cours de révision : le modèle de gouvernance, le modèle financier et le fonctionnement de l'école sont reconsidérés; si nécessaire, ils seront adaptés à la nouvelle convention HES-SO et aux conditions-cadre actuelles. Dans ce contexte, une réflexion approfondie sur la question d'un allègement des structures internes aura certainement lieu.

J'espère avoir ainsi répondu à votre requête et profite de ce courrier pour vous remercier de votre engagement envers la HE-Arc et pour formuler le vœu, pour cette année 2011, qu'elle maintienne son rayonnement depuis Saint-Imier grâce au beau projet du PTSI qui abritera dès l'automne prochain les instituts IMI et ISI.

Tout en restant à votre disposition, je vous adresse, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Chancelier, mes salutations les meilleures."

La lettre estignée de M. Bernhard Pulver. Je vous ai donc donné connaissance de la réponse que nous avons reçue."

M. John Buchs, PLR : "Notre règlement permet de prendre position. Tout d'abord, je remercie le Conseil municipal d'être intervenu auprès de la Direction de l'instruction publique.

Je suis naturellement très surpris et déçu de la réponse de M. Bernhard Pulver, Directeur de l'instruction publique. Tout d'abord, je ne vois aucune raison objective d'attendre la décision de la localisation du domaine commerce du ceff, car l'interpellation n'avait aucun lien avec le ceff. En ce qui concerne le maintien du siège de la filière ingénierie je conteste avec vigueur l'argumentation du Directeur de l'instruction publique. En effet, la filière HE-ARC a son siège à Delémont, alors que la majorité des étudiants sont formés au campus de Neuchâtel. Il y a donc deux poids et mesures au sein de la HE-ARC. De plus, j'ai reçu en fin d'après-midi le rapport annuel de la HE-ARC et j'ai pu lire qu'à Delémont il y a une antenne pour la formation des ingénieurs de 1^{ère} année, ainsi que pour les étudiants de première année de la HEG. M. Bernhard Pulver a-t-il vraiment défendu le site de Saint-Imier et sa filière ingénierie ? C'est avec une grande tristesse, que je vois les portes du "tech" à Baptiste-Savoie se fermer définitivement et le savoir-faire transféré au campus de Neuchâtel cet automne 2011, sans compter les dégâts collatéraux économiques et financiers. M. Bernhard Pulver conclut en écrivant que Saint-Imier maintiendra son rayonnement dès cet automne au travers des instituts IMI et ISI, soit l'institut des microtechniques industrielles et l'institut des systèmes d'information et de communication. Il faut y croire, mais j'ai tout de même quelques interrogations. Pourquoi M. Bernhard Pulver ne cite-t-il pas TT-NOVATECH, également implanté à Saint-Imier et qui sur le plan juridique est une association étroitement liée à la HE-ARC ceci m'inquiète et je commence à douter de la pérennité de ces institutions à Saint-Imier. Je profite de cette réponse pour rappeler que, dans une lettre adressée au Conseil municipal le 4 mai 2011, M. Bernhard Pulver écrit "qu'une ouverture d'une filière ES dans le domaine de la santé est à l'étude pour le site de Saint-Imier". Ce projet nous tient à cœur, tant il répond à un besoin pour les institutions tels que les EMS, les soins à domicile et l'HJB SA. Malheureusement le projet ES santé, soutenu très fortement par le Conseil du Jura bernois, l'Organisation du monde du travail santé du Jura bernois et notre commune est contesté en particulier par le comité stratégique de la HES-SO qui ne veut pas de l'ouverture d'une filière ES dans son espace, celui-ci étant considéré comme une forte concurrence pour la filière santé. Actuellement, des tractations sont en cours avec le Berner Bildungszentrum Pflege dont le siège est à Berne, et qui pourrait devenir le mentor d'une éventuelle section francophone ou bilingue qui, à la limite, pourrait être localisée dans une succursale de cette institution localisées à Bienne. Subtil, car Bienne ne se situe pas dans la zone de la HES-SO et de la HE-ARC. Le rapport très contesté du groupe de travail de la Direction de l'instruction publique relatif au ceff commerce mentionnait également cette piste ES. Chose promise chose due. Il ne faut pas baisser les bras, il faut se mobiliser, sortir de notre torpeur et mutisme, car la cité de Saint-Imier est la grande perdante de la réorganisation de l'enseignement professionnel et tertiaire dans l'espace BEJUNE. Pour mémoire, il suffit de rappeler le transfert de la HES-santé à Neuchâtel, le départ de la filière ingénierie à Neuchâtel cet automne, et le départ programmé de l'école de commerce à Tramelan en 2012. Je demande au Conseil municipal d'exiger des explications claires et précises sur l'état d'avancement du projet ES de la part du Directeur de l'instruction publique M. Bernhard Pulver. D'autre part, il faut s'interroger sur notre stratégie. Jusqu'à ce jour, nous avons été "réservés", voire trop discrets, dans nos démarches afin d'éviter des conflits, Cette stratégie constructive n'a pas apporté les résultats escomptés. Les "taiseux" doivent s'interroger rapidement sur les prochaines démarches à entreprendre et communiquer ces dernières à la population, qui, j'en suis convaincu, soutiendra ses autorités. Pour obtenir ce que l'on nous a promis, quel chemin choisir, la révolte des indignés ou le silence des résignés ? Le parti libéral radical a choisi son camp, nous renonçons à réagir, mais nous allons agir, démocratiquement, dans le camp "indignés", voire entrer dans la démarche chère aux Portugais, la révolte des œillets."

M. Stéphane Boillat, maire : "Dans une interpellation déposée lors du 5 mai 2011, M. Daniel Müller, PLR, estimait l'information donnée par le Conseil municipal à travers la Feuille d'avis lacunaire et insuffisante. Le Conseil municipal informe régulièrement par le biais de communiqués officiels, de conférences de presse ou de réponses aux questions de journalistes. Concernant les communiqués officiels le Conseil municipal discute de leur contenu à chaque séance hebdomadaire. Chaque année, le Conseil municipal publie ainsi

quelque 40 communiqués, qui peuvent porter sur divers sujets. Ce sont donc une centaine de thèmes qui sont abordés chaque année. Tous les thèmes importants sont abordés. Ceux qui touchent directement la population, qui ont une influence directe sont soignés. Ces communiqués sont adressés non seulement à la Feuille d'avis, mais également à tous les médias, conformément au principe d'égalité. Ces communiqués appellent parfois des questions et des reportages des autres médias, participant ainsi à l'information. Le Conseil municipal considère que l'information se fait également par le biais du Conseil de ville. En effet, les ordres du jour du législatif sont insérés dans la Feuille d'avis, et les procès-verbaux du législatif sont distribués en tout ménage. Le Conseil municipal a toujours veillé, chaque fois qu'il y a eu discussion concernant le contenu de la Feuille officielle, à ce que ces procès-verbaux soient publiés. Par la force des choses, le Conseil de ville étant l'organe législatif, ces procès-verbaux traitent des objets les plus importants, qui sont donc annoncés avec l'ordre du jour, et traités dans le procès-verbal. Depuis plusieurs années, le tractanda accompagnant les objets est intégré au procès-verbal; c'est la rubrique : "rapport du Conseil municipal". En général, le tractanda présente la situation, décrit les enjeux et informe des avis exprimés. De la sorte, une information aussi complète que possible est donnée. Le Conseil municipal vise à informer au mieux de l'évolution des dossiers importants. Toutefois, il le fait en considérant avec respect le législatif. Si chaque dossier, demande de crédit, etc., avait fait l'objet d'informations dans la presse tout au long de son traitement (idée, consultation des commissions, etc.), il pourrait être reproché que l'on donne pour acquis ce qui ne l'est pas, ou que l'on mette, d'une certaine manière, le législatif devant le fait accompli en rendant par avance public un projet. Le Conseil municipal est ouvert à toute proposition et toute suggestion. En particulier, si les membres de commissions souhaitaient qu'un objet traité fasse l'objet d'une communication, il leur suffirait de le mentionner, et le Conseil municipal déciderait, le mardi suivant, de la publication de cette information dans ses communications hebdomadaires. Concernant la publication systématique des représentations ou des séances auxquelles des membres du Conseil municipal participent, le Conseil municipal ne souhaite pas en faire un vecteur de communication. Il juge l'intérêt de ces informations trop circonscrit. Quant à la publication des dons par communiqué écrit dans la Feuille d'avis, elle pose différents problèmes à une commune telle que Saint-Imier. En premier lieu, il faut signaler que les engagements et les dons de la Municipalité ne sont pas ignorés, mais qu'ils font l'objet d'une communication adaptée. En effet, lorsqu'une contribution est versée, le Conseil municipal demande souvent qu'elle soit signalée par l'apposition du logo de la Municipalité et la mention du soutien. On retrouve ces indications sur des affiches, des flyers, des équipements sportifs. En d'autres occasions, le don est signalé par une bache avec le logo de la commune dans l'enceinte de la manifestation. Des panneaux "Saint-Imier, terre d'énergies" ont encore été posés autour des terrains de sport. Dans d'autres cas, une annonce est demandée en contrepartie (livret de fête). Les dons et engagements de la Municipalité ne restent donc pas inconnus; au contraire, ils sont diffusés par des moyens permettant de les faire connaître, tout en mettant en valeur notre commune. Faut-il, en plus, prévoir un communiqué officiel écrit dans la Feuille d'avis ? Il faudrait d'abord définir les dons concernés. S'agit-il uniquement de ceux qui sont prélevés sur le crédit libre annuel à disposition du Conseil municipal ? Nombre de sociétés sollicitent, par exemple, la gratuité d'une salle pour leur manifestation. Le Conseil municipal ne l'accorde pas, mais il fait souvent un don équivalent, prélevé sur le crédit libre. Faut-il étendre la publicité aux cas de crédits extraordinaires ou aux prélèvements sur la rubrique "autres groupements", qui offre la possibilité de soutenir certaines manifestations (quelques fois un concert à La Collégiale) par ce biais ? Et que dire des prestations qui sont accordées par le biais de la PCP Manifestations, et qui consistent en mise à disposition de matériel électrique et de temps de travail, prestations dont bénéficient, par exemple, l'Imériale, le Comptoir Imérien ou encore La Roseraie pour sa fête ? Et si l'on publie tout cela, pourquoi ne rien dire de tous les montants accordés conformément au budget (subventions diverses au sport et à la culture) ? Et dans ce cas, pourquoi ignorer les prestations en nature fournies soit lors de manifestations (pose de barrières, par exemple pour le Triathlon du centaure, et quantités de manifestation) ou à des titres divers (banc mis à disposition pour une classe d'école qui vend des pâtisseries ou pour une collecte; tonte du gazon du terrain de football, etc.) ? Enfin, la

publication systématique de toutes ces prestations obligerait à publier les refus, avec tout ce que cela comporte. Comme exposé, la politique de dons et d'encouragement est très large, et nous sommes heureux de pouvoir la rappeler ici dans ses grandes lignes. Toutefois, la publication systématique par communiqués dans la feuille officiels, en sus des moyens actuels (publicité, logos, etc.) comporte trop d'écueils. Pour ces motifs, le Conseil municipal ne prévoit pas une publication systématique par communiqués écrits officiels dans la Feuille d'avis, sans exclure des communications ponctuelles lorsque le sujet l'exige. Par contre, la mention des dons par logos, bâches, panneaux, etc., sera bien entendue poursuivie."

M. Daniel Müller, PLR, remercie M. le maire de ses explications.

15. Petites questions

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Nous avons tous reçu un questionnaire dans le cadre d'un sondage concernant une éventuelle fusion des communes du Vallon. Le délai de réponse avait été fixé au 20 juin 2011. Bien qu'il soit encore tôt, la fraction socialiste aimerait avoir une idée du taux de participation. Bien que nous soyons dans une phase préliminaire, nous aimerions également connaître la position du Conseil municipal sur ce dossier et connaître ce qui a déjà été fait dans le domaine au niveau de la commune et quel en est l'agenda."

M. Stéphane Boillat, maire : "S'agissant du taux de participation, il est de 30 % à Saint-Imier. Cela représente quelques 860 réponses enregistrées. Concernant le calendrier, j'aimerais vous dire que la commune de Saint-Imier a été impliquée dès le départ dans les réflexions qui ont été menées dans le Vallon. Elle a participé à ce processus de réflexion et a veillé à ce qu'il se fasse dans le respect des communes. Le calendrier a été fait en commun avec l'ensemble des représentants des communes. Dans un premier temps, une rencontre a eu lieu avec l'ensemble des exécutifs communaux pour discuter de la question et déterminer s'il y avait une volonté de fusion. Cette rencontre a eu lieu l'année passée. Plusieurs membres des exécutifs y ont participé. À cette occasion, il a été constaté que les avis étaient trop partagés. Il a alors été décidé de consulter la population, par sondage, pour qu'elle nous donne la direction. La conclusion du sondage devrait être connue au mois d'août, voire septembre afin de communiquer officiellement le résultat en octobre. Nous sommes d'avis que ceci va déterminer la suite de la procédure."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "Je remercie M. le maire pour ces informations."

M. Michel Bastardoz, SOC : "J'aimerais savoir où en est le projet d'un "trottoir à la rue du Pont", qui descend à la piscine. Je sais qu'un projet existe, on ne va pas en refaire un. Cet endroit est très dangereux pour les personnes qui se rendent à la piscine."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Effectivement, il existe un "vieux" projet. Celui-ci a été freiné, à l'époque, probablement en raison d'autres dépenses routières. Il faut indiquer également qu'il y avait la prévision d'une viabilisation du "champ de Mme Niklès" qui est toujours en suspens. Il semblait clair que l'on ne pouvait pas commencer à faire des travaux dans le tournant de la rue du Pont et puis en direction de la patinoire pour, une année après, recommencer en raison de cette viabilisation. Je pense que c'est la raison qui a provoqué ce retard. Nous allons remettre l'ouvrage sur le métier."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Merci."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Lors de la dernière législature, la fraction alliance jurassienne s'est inquiétée plusieurs fois de la vétusté de certaines places de jeux de Saint-Imier. En effet, la place de jeux qui se trouve à la rue Champ-de-la-Pelle comporte une dizaine d'engins qui sont pour la plupart rouillés. Il y a aussi un bac à sable qui a une odeur et un

aspect douteux. Il en est pour ainsi dire de même concernant la place de jeux près de la gare. Seuls le toboggan et les balançoires ont été remplacés. Le petit bâtiment qui se trouve à côté abritant d'habitude des oiseaux est aujourd'hui vide et dans un état déplorable. La fraction alliance jurassienne aurait aimé savoir, une nouvelle fois, si une rénovation de ces deux places de jeux pourrait être envisagée."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Il existe un projet de rénovation partiel qui englobe les places de jeux et non pas seulement celle de Champ-de-la-Pelle. Toutefois, sa réalisation risque de ne pas se faire cette année. Quand à la deuxième partie de votre question concernant l'oisellerie, ce point est actuellement traité en commission de gestion de bâtiments et des installations sportives. Nous vous renseignerons lors d'une prochaine séance."

Mme Aurélie Juillerat, AJU, remercie le conseiller municipal.

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Les Imériens ont pu s'en rendre compte, l'eau ne coule plus dans les fontaines de notre cité, à une exception près. Nous savons que l'eau qui est censée les alimenter provient de sources situées dans la montagne au sud du village. Est-ce dû à la longue période de sécheresse qui a sévi en ce début d'année 2011 qui fait que nos fontaines sont à sec ou y a-t-il une autre raison ? Même si aujourd'hui les fontaines ne jouent plus le même rôle qu'auparavant, elles ont du charme et font indéniablement partie du paysage urbain et de notre patrimoine. Dommage qu'on ne les entende plus couler."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je dirais, en plaisantant, que quand il pleut ça coule. C'est un peu la raison. L'alimentation des fontaines dépend des sources du Praz Rond qui aboutissent en dessus du cimetière et qui sont actuellement en termes de débit complètement insuffisantes, et puis qui n'arrivent pas à alimenter le réseau. J'aimerais profiter pour dire que cela n'a rien à voir avec les travaux de la route cantonale. Le réseau des fontaines arrive au centre de Saint-Imier par la Place du 16 Mars, puis emprunte la rue de la Chapelle, la rue Agassiz, pour rejoindre la Place du Marché. C'est un trajet tout à fait particulier. Les travaux de la route cantonale permettront d'aménager en partie l'ancien réseau des fontaines mais ne provoqueront pas de grands bouleversements. Il vous reste, si jamais, la solution de la danse de la pluie M. Jean Luc Berberat, AJU."

... rires dans la salle...

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Dès demain soir et jusqu'à samedi tard dans la nuit, Saint-Imier vivra, sauf erreur, sa 28^{ème} Imériale qui, à n'en pas douter, sera une cuvée exceptionnelle. Mais qu'en sera-t-il de 2012 ? En effet, selon toute vraisemblance la rue principale entre les deux places sera en chantier. Où dès lors se dérouleront les festivités ? Où passera le cortège ? Où fleuriront les stands ? Tant de questions qui taraudent d'ores et déjà nos esprits et en tout cas le mien. Nous osons imaginer que le Conseil municipal, en collaboration avec le comité de l'Imériale, que nous profitons de remercier pour tout le travail effectué jusqu'ici, y ont déjà songé."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est bien clair que l'Imériale nous est particulièrement chère. Nous allons rencontrer le comité de l'Imériale le 5 juillet prochain pour discuter de son organisation et des travaux de la route cantonale. Il est prématuré d'échafauder des hypothèses. D'une part, parce qu'aucun crédit n'est voté et donc le départ des travaux n'est pas garanti et fixé et, d'autre part, les modalités d'exécution des travaux ne sont pas encore fixées. Nous ne savons pas s'il s'agira de travailler "en un bloc" ou bien de "tronçonner" d'avantage, tout est ouvert. Une alternative pourrait être, par exemple, d'utiliser la partie rénovée à l'Ouest, la Place du marché, la rue du Temple, et l'Esplanade des collèges pour installer l'Imériale. C'est une réflexion parmi d'autres."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Merci."

16. Réponses aux petites questions

Aucune réponse aux petites questions n'est apportée.

17. Divers et imprévu

M. John Buchs, PLR : "C'est un fait divers, l'histoire de l'arroseur arrosé qui est à l'origine de notre intervention. En effet, aussitôt le résultat connu de la votation communale du 15 mai 2011 relative à l'aménagement de la route cantonale entre le "tech" et la Place du Marché, le Conseil municipal a posé deux panneaux d'information "chantier route cantonale", l'un à la Place du Marché, l'autre à la Place du 16 Mars. De tels panneaux doivent faire l'objet d'une publication et d'un permis. Le service des constructions de la commune, suite à notre question a répondu, par écrit le 25 mai 2011, ce qui suit : "Il n'y a pas eu à ma connaissance de demande de permis déposé pour la pose de deux panneaux" chantier route, donc pas de publication, ni permis. Le Conseil municipal n'est-il pas tenu de montrer l'exemple et respecter la législation en vigueur ? Quand la publication sera-t-elle faite ? Les deux panneaux ont été provisoirement enlevés en raison de l'Imériale. Nous demandons que ces derniers soient à nouveau reposés après l'obtention éventuelle du permis."

M. Stéphane Boillat, maire : "La situation fait l'objet d'un examen afin d'être sûr qu'un permis de construire est nécessaire. Il s'agit de panneaux provisoires, pour une durée limitée. Si un permis de construire est nécessaire, il sera sollicité. Vous avez pu constater que ce sont des panneaux mobiles. Ils ont été enlevés le temps de l'Imériale."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Nous avons bien étudié le premier bulletin d'information de "Convivialité" édité par l'Office des ponts et chaussés et la Municipalité. Nous avons reçu ce document il y a environ trois semaines. Il est bien fait, bel aspect, photos, plans, croquis, esquisses. Il y a tout dans ce bulletin. Il est tellement bien fait qu'on oublie d'analyser le contenu. Nous avons fait une analyse. En première page, il y a la présentation du concept, la rétrospective, les principes de l'étape 4. Ceci est intéressant. Il y a aussi le concept d'aménagement. Je cite : "concept d'aménagement renouvelé de l'espace public, les trottoirs seront élargis, ce qui facilite le déplacement piétonniers, tandis que la forme de la chaussée permettra une meilleure mise en forme, etc.". Dans le cas présent, ces standards ont été appliqués avec une certaine ouverture qui concorde avec la volonté cantonale de faire de la traversée de Saint-Imier, une référence. J'insiste, une référence. Si l'on regarde à l'intérieur de ce document, on découvre la volonté cantonale. Première phase : "cette phase comprend la réfection du coffre de route et des trottoirs qui seront élargis de 70 à 80 cm". Je cite toujours : "par côté, afin de faciliter le déplacement piétonniers". Deuxième phase : "la construction d'une chaussée en béton devant le bâtiment du ceff industrie afin de marquer l'entrée du village. Un îlot central en traitement superficiel différencié permettra de distinguer les zones de trafic de celles dédiées aux déplacements piétonniers". Il est dit : "8000 véhicules traversent la cité par jours". En prenant compte des heures "d'activités", cela voudrait dire en moyenne 600 par heures, et donc 10 par minutes. Donc environ 10 % de poids lourds. Donc, on constate avec ce superbe bulletin, que la largeur de la route qui est actuellement de 6,50 m va passer à 5,50 m voir 5 m. Lorsqu'on soustrait 70 à 80 cm par côté étant donné qu'on élargit les trottoirs. Comment circuler, croiser, et que feront les poids lourds ? On roulera et on s'arrêtera sur les trottoirs. En effet, selon le texte de la page 2, on explique bien : "des rigoles en granit sépareront la chaussée du trottoir permettant d'être aisément franchies par les personnes en fauteuil roulant, selon les recommandations de l'Association construire sans obstacles". Merci la convivialité. Petit rappel des objectifs qui

sont en première page : "créer une nouvelle forme de convivialité au centre ville, propice aux rencontres et aux activités commerciales, favoriser la cohabitation entre piétons et automobilistes". Il paraît claire que la volonté cantonale est de faire de la traversée de Saint-Imier, une référence pour le 30 km/h, voir plus. Nous avons le bulletin d'information édité par le BPA. Dans le modèle 50-30 km/h toutes les routes d'une commune sont classées selon deux régimes de vitesse. Les routes à orientation trafic (surtout routes principales et routes collectrices de première importance) sont limitées à 50 km/h. Cette limitation de vitesse est complétée par des mesures de sécurité facilitant le trafic lent. A ma connaissance, il y a eu ces dernières années, 1 accident il y a environ 6 ou 8 mois, impliquant un piéton et une voiture, et un deuxième sur un parking où une personne a été renversée par une voiture qui sortait en marche arrière. Je ne pense pas que le 30 km/h soit une question de sécurité. Ce bulletin est censé informer la population alors qu'il nous vend un concept qui est déjà défini. La population sera mise devant le fait accompli sans pouvoir de décision. Je qualifie ce document, quelque part, de perfide. Sans prendre en compte que le délai pour faire opposition à la demande de construction a été fixé au 20 juin 2011, donc lundi passé, et que le formulaire d'enquête auprès des habitants doit être retourné jusqu'à demain. En général une enquête est réalisée au préalable."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est difficile de répondre de manière précise et détaillée à ce qui vient d'être dit. De manière générale, beaucoup du contenu du document que vous avez présenté provient de la documentation que vous avez pu étudier lors de la votation du crédit. Le rôle et les objectifs étaient, à mon sens, clairement exprimés dans le tractanda qui a été soumis au Conseil de ville, voire même dans le message qui a été soumis au Corps électoral. Au niveau de la vitesse de circulation, j'aimerais vous dire que ce point n'est pas tranché. Il ne faut pas oublier également que l'ensemble du projet a fait l'objet de présentations publiques, auxquelles plusieurs dizaines et quelques fois même plus d'une centaine de personnes ont participé. Pour la vitesse, le projet est au stade de l'étude. Les chefs des fractions, les membres de la commission de l'équipement ont été invités à une séance, qui aura lieu le 7 juillet 2011, au cours de laquelle sera présenté le résultat de l'étude. Pour ma part, je suis convaincu que ce projet ne peut fonctionner que s'il se fait de manière concertée entre l'office cantonal et la commune. Ce qui veut dire que la commune doit pouvoir décider ou se prononcer sur la question de la vitesse de circulation. C'est le point de vue que je soutiens et que je vais défendre."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Et les habitants auront-t-il un mot à dire ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Oui, quand j'ai dit : "la commune", je pensais aux citoyens."

M. Pierre Jeanneret, président : "Vous savez que demain aura donc lieu l'Imériale. Nous participerons comme de coutume au cortège. Il a été prévu de distribuer le verre de l'amitié tout au long du parcours. La présence des conseillers de ville est toujours appréciée par conséquent je vous demande de bien vouloir participer au cortège. Il faut se retrouver au plus tard à 19 h 15 derrière l'hôtel Erguël. Quant au chargement du char, je souhaite l'aide de deux ou trois conseillers de ville à 19 h 00 derrière le magasin Chiesa Vins, puis les mêmes personnes à la fin du cortège pour le déchargement."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 32.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :